

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION
DES 26, 27 ET 28 MARS 2008
TENUE À L'HÔTEL RAMADA PLAZA LE MANOIR CASINO

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du Conseil de direction de mars 2008.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

Voici les rapports qui ont été adoptés :

Présentation du rapport des vérificateurs et états financiers au 31 décembre 2007 de l'APPQ

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, remet une copie de ce rapport à tous les membres du Conseil de direction et donne les explications.

Il est proposé et adopté :

« l'adoption du rapport des vérificateurs et états financiers au 31 décembre 2007 de l'APPQ ».

Prévisions budgétaires 2008

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, remet une copie de ses prévisions budgétaires à tous les membres du Conseil de direction, donne les explications et y apporte des modifications.

Il est proposé et adopté :

« l'adoption des prévisions budgétaires 2008, telles que modifiées ».

Présentation du rapport des vérificateurs et états financiers au 31 décembre 2007 de la Caisse de sécurité et de bien-être de l'APPQ

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, remet une copie de ce rapport à tous les membres du Conseil de direction et donne les explications.

Il est proposé et adopté :

« l'adoption du rapport des vérificateurs et états financiers au 31 décembre 2007 de la Caisse de sécurité et de bien-être de l'APPQ »,

Présentation des régimes d'assurance collective de l'APPQ

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, et M. François Boisvenue présentent aux membres du Conseil les régimes d'assurance collective de l'APPQ pour l'année 2007.

Assurance-maladie

Il est proposé et adopté :

« d'augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2008 ou, si ultérieure, à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, les taux de cotisation au régime d'assurance-maladie, comme recommandé par l'actuaire, soit :

§ Soins hospitaliers et médicaux : + 9,4 %

§ Soins dentaires : + 6,6 %. ».

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la dernière des dates suivantes: la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers et la date à laquelle le système informatique peut administrer ce maximum, de modifier les règlements du régime d'assurance-maladie en remplaçant l'article 15.04 par l'article suivant :

15.04 Maximum

a) Le montant maximal remboursable en vertu de la protection Soins hospitaliers et médicaux au cours d'une période de trois ans est de 50 000 \$.

Le montant remboursé de tous soins hospitaliers et médicaux admissibles en vertu du sous-article 15.05 est pris en compte pour le calcul du maximum de 50 000 \$ décrit au précédent paragraphe.

Une fois que ce maximum est atteint, seuls les médicaments inscrits sur la liste de médicaments de la RAMQ peuvent être remboursés par le régime.

Ce maximum s'applique séparément à chaque personne assurée.

b) Il importe de noter que lorsqu'un maximum par visite ou par jour est mentionné dans la description des soins couverts décrits au sous-article 15.05, le montant admissible est sujet au pourcentage de remboursement, conformément au sous-article 15.02 c).

c) Certains frais admissibles sont soumis à un maximum de remboursement. ».

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2008 ou, si ultérieure, à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, de modifier les Règlements du régime d'assurance-maladie comme suit :

Le paragraphe x de l'article 15.05 est remplacé par le paragraphe suivant :

x) thérapie fermée dans un établissement approuvé par l'APPQ pour le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, des syndromes post-traumatiques, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 130 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. De plus, les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes. ».

Assurance-vie de base et assurance-vie facultative

Il est proposé et adopté :

« de modifier le contrat d'assurance-vie n^o 2345 et le contrat d'assurance-vie facultative n^o 25006 souscrits auprès de Desjardins Sécurité financière pour modifier, à compter du 1^{er} juillet 2008, la définition d'enfant à charge afin que la protection cesse lorsque l'enfant atteint l'âge de 18 ans, sauf s'il fréquente à temps plein, à titre d'étudiant dûment inscrit, un établissement d'enseignement ».

Assurance-maladie

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2008 ou, si ultérieure, à la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers, de modifier les Règlements du régime d'assurance-maladie comme suit :

La définition de « Enfant » sous l'article 5 est remplacée par :

« Enfant » signifie :

a) un enfant célibataire âgé de moins de 18 ans, à la charge du participant, né d'un mariage légitime ou d'une union de fait; ou

b) un enfant célibataire âgé de moins de 18 ans né du mariage antérieur du conjoint et tout enfant célibataire âgé de moins de 18 ans, adopté légalement ou non, à condition qu'il soit à la charge du participant; ou

c) un enfant célibataire âgé de 18 ans ou plus, mais de moins de 26 ans, à la charge du participant, inscrit comme étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec; ou

d) un enfant célibataire, physiquement ou mentalement incapable de pourvoir à ses propres besoins lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans et que cet enfant était alors considéré comme enfant au sens du régime; de plus, cet enfant doit être domicilié chez le participant. ».

Assurance-maladies redoutées

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la date à laquelle le système informatique peut administrer ce nouveau régime, de mettre en place un régime facultatif d'assurance-maladies redoutées pour les membres actifs et leur conjoint. ».

Assurance-maladie

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la date à laquelle le système informatique peut administrer une carte de soins dentaires, de mettre en place une carte de soins dentaires pour effectuer le transport électronique des renseignements sur les réclamations du dentiste à l'APPQ. ».

Assurance-vie facultative

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la date à laquelle le système informatique peut administrer les modifications au régime, de modifier le contrat d'assurance-vie facultative n° 25006 souscrit auprès de Desjardins Sécurité financière pour implanter une réforme de ce régime.

Cette réforme vise à rendre le régime plus flexible en permettant au membre de choisir pour son conjoint un nombre différent de tranches d'assurance-vie que celui

choisi pour lui-même. Il en est de même pour le nombre de tranches d'assurance des enfants. De plus, pour le membre et le conjoint la tarification variera selon l'âge, le sexe et les habitudes de tabagisme de chaque assuré. Pour les enfants, il y a un taux unique par 1 000 \$. ».

Assurance-maladie

Il est proposé et adopté :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la dernière des dates suivantes : la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers et la date à laquelle le système informatique peut administrer cette modification, de modifier les Règlements du régime d'assurance-maladie en remplaçant les paragraphes B et C de l'article 7.05 par les paragraphes suivants :

B) Le participant peut demander une exemption à la protection soins hospitaliers et médicaux ou à la protection de soins dentaires ou à ces deux protections pour son conjoint ou pour toutes ses personnes à charge, à la condition qu'une assurance collective couvre le conjoint du participant pour lui-même ou pour toutes ses personnes à charge selon l'exemption demandée et que cette assurance le ou les couvre pour la ou les protections pour laquelle ou lesquelles l'exemption est demandée. L'exemption prend effet à la date de la demande.

C) Un associé honoraire peut demander une exemption à la protection soins hospitaliers et médicaux ou à la protection de soins dentaires ou à ces deux protections pour lui-même, à la condition qu'il soit couvert par l'assurance collective de son conjoint pour la ou les protections pour laquelle ou lesquelles l'exemption est demandée. Un associé honoraire qui travaille pour un employeur peut aussi demander une exemption pour lui-même et ses personnes à charges, s'il en a, lorsque lui même et ses personnes à charge, s'il y a lieu, sont couverts par l'assurance collective de son employeur pour la ou les protections pour laquelle ou lesquelles l'exemption est demandée. L'exemption prend effet à la date de la demande. ».

Assurance-maladie

Il est proposé, **mais non appuyé ni adopté** :

« à compter du 1^{er} juillet 2009 ou, si ultérieure, à la dernière des dates suivantes : la date de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers et la date à laquelle le système informatique peut administrer cette modification, de modifier les Règlements

du régime d'assurance-maladie en ajoutant un paragraphe à la fin de l'article 7.04, comme suit :

Un membre peut demander une exemption à la protection soins hospitaliers et médicaux ou à la protection de soins dentaires ou à ces deux protections pour lui-même, à la condition qu'il soit couvert par l'assurance collective de son conjoint pour la ou les protections pour laquelle ou lesquelles l'exemption est demandée. L'exemption prend effet à la date de la demande ».

Régime flexible l'Extra 2008

M. Gilbert Legault de la Caisse d'Économie de la Sûreté du Québec fait rapport sur les résultats du régime flexible l'Extra 2008.

Demande de commandite – M. Mario Bernier, 10396 de la MRC Jacques-Cartier

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne que M. Mario Bernier, 10396, de la MRC Jacques-Cartier, qui est champion canadien dans la catégorie open 308 lbs a fait une demande de commandite pour la compétition Power-Lifting qui aura lieu le 10 mai 2008.

Il est proposé et adopté :

« que l'APPQ lui remette une commandite de 300 \$ ».

Affaires non terminées

a) griefs en négociations;

Comité des Griefs

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique que le comité des Griefs a débuté ses travaux avec 1 050 griefs et que, sur ce nombre, il devrait n'en rester que quelques dizaines à l'automne dans ceux qui avaient été ouverts avant juillet 2006.

M. Veilleux en profite pour féliciter M. Pierre Lemay qui fait un excellent travail à ce comité avec les techniciens juridiques, M. Ludovic Elbaze et Mme Karine Landreville. Il ajoute qu'il a eu des discussions avec le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, qui regroupera les griefs par problématique et qu'ils évalueront, ensuite, la possibilité de les transférer au comité des Griefs.

Griefs – Tri sécuritaire

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique qu'il a réussi à régler 45 griefs de tri sécuritaire et que tout ce qu'il reste à faire dans ces dossiers est de vérifier les preuves de paiement. Par la suite, ces dossiers seront fermés. Il mentionne également que d'autres ententes ont été signées la semaine dernière et que des ententes sont signées au fur et à mesure que les promotions sont octroyées.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, souligne également que certains membres ont reçu des rétroactivités avec intérêts de l'ordre de 28 000 \$ et 45 000 \$ avec, en plus, la correction de leur temps de placement.

Griefs de MM. Mehrdad Golzarian et Michel Chevalier

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique les griefs de MM. Mehrdad Golzarian et Michel Chevalier qui ont demandé à être entendus au CPC. Celui de M. Chevalier a été fermé et M. Harold White, président du CPC, lui écrira qu'il ne sera pas entendu au CPC. Pour ce qui est de M. Golzarian, il sera entendu par le CPC, mais au Quartier général de Montréal.

Déontologie

CRDP

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, parle de la conférence qui aura lieu le 15 avril 2008 à Saint-Hyacinthe. Il y aura trois criminalistes comme conférenciers et une invitation a été envoyée à tous les représentants syndicaux. La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec boycotte cette formation, mais M. Painchaud a reçu la confirmation que M. Jean Beaudoin, président de la FPVQ, sera présent. M. Beaudoin se dissocie de la position de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec de boycotter la formation.

Arbitrages en cours

MRC de Caniapiscau

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'on attend une date d'audition dans le dossier de la MRC de Caniapiscau, soit avant l'été ou après la période des vacances d'été.

Agents de sécurité

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'il y a eu une journée d'audition devant l'arbitre, Mme Louise Doyon, le 13 mars et que cela se continuera les 2, 3, 9, 10 et 25 avril. Il croit que ce sera suffisant pour présenter notre preuve.

Opération Diamant

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que le choix de l'arbitre n'a pas été fait. Les avocats sont présentement en discussions dans ce dossier.

Patrouille solitaire

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne qu'il mettra ce dossier à l'ordre du jour du CPC pour, ensuite, l'inscrire à l'arbitrage.

Interprétation du contrat de travail

Frais de coucher – Assignation Natashquan

M. Sylvain Viel demande si M. Marcel Allard a pris une décision sur les frais de coucher pour Natashquan.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'une rencontre est fixée pour discuter du dossier.

RQAP

M. Sylvain Viel demande si le congé de paternité de cinq semaines en continu et le congé de cinq jours pour l'accouchement respectent l'article 33 du RQAP, entre

autres sur le congé de 32 semaines que le père peut prendre si la mère ne le prend pas.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond que l'article 33 ne change en rien ce qui est prévu au RQAP et que la Sûreté du Québec respectera ce qui est prévu.

M. Claude Dallaire mentionne que des PAHV fixent seulement 28 jours pour ne pas avoir à reprendre le temps de variabilité (si plus de 35 jours).

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'ils ont le droit et qu'il est prévu qu'ils peuvent prendre jusqu'à cinq semaines, mais qu'ils n'ont pas l'obligation de le prendre au complet.

Article 17

M. Normand Lavoie demande des précisions sur l'article 17 concernant le remplacement des superviseurs de relève et des C.E.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond qu'il y a des arrimages à faire dans l'écriture du texte du contrat de travail. Il souligne qu'il y a des membres qui ne sont pas intéressés à assumer l'intérim. Il souligne également que la Sûreté du Québec a un problème à ce qu'un PAHV d'un an de police prenne le C.E., alors qu'il y a un membre de 10 ans d'ancienneté qui pourrait l'assumer. L'entente de 2003 prévoit qu'en l'absence d'un C.E., la Sûreté du Québec nomme un remplaçant. M. Veilleux termine en mentionnant qu'il y aura des discussions lorsqu'on en sera à écrire le texte de l'article 17.

Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ

Règles d'éthique pour le Congrès

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, remet aux membres du Conseil un document sur les recommandations faites par les gens qui ont travaillé à ce dossier, soit MM. Claude Dallaire, Chrystian Leclerc et lui-même.

Les membres du Conseil de direction commentent ce document et il est entendu que cela ne demeure que des recommandations.

Sous-comité de Formation et Perfectionnement

- Programme de soutien aux études

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, remet aux membres du Conseil un document sur la nouvelle politique de gestion concernant le programme de soutien aux études et il explique les modalités facilitant nos membres pour la formation non dispensée par la Sûreté du Québec.

- Charte des heures excédentaires

M. Veilleux mentionne également que la charte des heures excédentaires a permis aux membres de se faire payer plus de 8 560 heures pour un montant de plus de 620 000 \$ pour 2007 seulement.

- Entrevue filmée de suspects

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, dit avoir reçu plusieurs correspondances à l'effet que les heures prévues dans la charte ne correspondent pas aux heures excédentaires faites par les membres. En effet, 20 heures sont prévues, alors qu'une moyenne de 40 heures est nécessaire.

M. Veilleux mentionne que les membres seront payés, mais l'entente n'est pas encore entérinée, ce sera statué en mai lors de la prochaine réunion.

- Moniteurs retraités à l'emploi de la Sûreté du Québec

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que Me Nathalie Massicotte produira un avis juridique, à savoir si on devrait aller de l'avant avec des griefs dans ce dossier. Il explique aussi la problématique à la DDF, à savoir que les formateurs de «pouvoir et devoir» n'ont pas assez de formation à faire pour qu'elle puisse conserver son nombre de formateurs en place et qu'elle se fera peut-être couper des effectifs. La DDF voudrait modifier l'AST pour les nouveaux membres, et ce, pour qu'ils puissent donner la formation «pouvoir et devoir» et, lorsque requis, la formation de tir.

M. Veilleux ajoute qu'il nous serait difficile de nous y objecter, mais que les membres en place auraient une clause grand-père et donneraient la formation de tir seulement s'ils sont volontaires.

M. Veilleux mentionne que le dossier sera ultérieurement soumis au vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher.

- PIMS

M. Sylvain Viel demande si les PIMS ne devraient pas tous avoir la formation en enquêtes puisqu'ils sont appelés à faire des enquêtes et est-ce que cela devrait être prévu dans le règlement sur les enquêtes ?

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que ceux qui sont en place auraient une clause grand-père, mais qu'il est difficile de prévoir si la Sûreté du Québec exigera la formation pour les futurs PIMS.

Sous-comité de Placement et Promotion

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne qu'il y a eu trois rencontres du sous-comité conjoint sur le Placement et la Promotion depuis la tenue du dernier Conseil de direction de décembre dernier et que les dossiers suivants y ont été discutés.

Moniteurs auxiliaires en emploi de la force

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que les moniteurs auxiliaires en emploi de la force peuvent maintenant réclamer la prime de remplacement de moniteur en emploi de la force, et ce, rétroactivement à la date de l'entente survenue en sous-comité, soit le 2 mai 2007. Il rappelle que le sous-comité s'était entendu le 2 mai 2007, mais que cette entente devait être entérinée au CPC ce qui vient d'être fait.

Examen de préqualification en gestion

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la Dotation est à faire préparer, par une firme externe, l'examen écrit de préqualification en gestion. Le service de la Dotation policière espère pouvoir tenir cet examen en septembre ou octobre prochain.

Demande de placement humanitaire

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique la demande de placement humanitaire d'un membre du district de la Côte-Nord. M. Boucher ajoute que dans les jours qui ont suivi cette demande, un des postes

demandés a été préservé pour ce membre et lui a été offert moins de trois semaines suivant sa demande. Le membre a finalement annulé sa demande puisque son épouse n'aurait pas supportée le déménagement.

Frais de déménagement en vertu de l'article 3.15

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale a accepté, lors d'une réunion du sous-comité conjoint sur le Placement et la Promotion, de défrayer les coûts reliés à un déménagement pour un membre qui s'est établi à 133 km de son lieu de travail. Il s'agissait d'un cas particulier pour lequel, tel que mentionné à l'article 3.15 de la politique de gestion Emploi et Placement 31, la Sûreté pouvait accorder ces frais suite aux représentations de l'APPQ.

Intégration Joliette

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il fut entendu que M. Pierre Sasseville, enquêteur à la Régie de police de Joliette, sera intégré comme sergent enquêteur classe 2 à l'ERM Nord. M. Sasseville ne sera pas considéré comme faisant partie de cette unité pour une période de deux ans, afin de ne pas nuire au placement régulier, si un poste devait se libérer durant cette période.

L'agent Perron qui remplaçait M. Sasseville aux enquêtes sera quant à lui intégré comme enquêteur sergent classe 1 à Joliette.

Entrevue nationale vs régionale

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que nous avons fait des représentations auprès de la partie patronale, afin que les enquêteurs du nationale n'aient pas à passer une entrevue pour obtenir un emploi en enquêtes au régionale. La partie patronale est à effectuer des vérifications dans ce dossier et nous reviendra plus tard avec sa décision.

Entrevue renseignement de sécurité nationale vs régionale

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il n'y a pas d'entrevue pour les agents de renseignement des BRE pour obtenir un emploi d'agent de renseignement au

nationale. Même chose pour les agents de renseignement criminel des BRE pour obtenir un emploi d'agent de renseignement criminel au nationale.

USG des districts 4, 5, 7 et 9

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique aux membres du Conseil de direction que les membres des USG des districts 4, 5, 7 et 9 bénéficient d'une priorité de placement pour une période de deux ans à partir de la réception de la lettre les informant de la fermeture de leur unité, soit depuis le 4 juin 2007.

Le sous-comité conjoint sur le Placement et la Promotion évaluera, après le 4 juin 2009, où seront affectés les membres qui n'auront pas accepté de placement à cette date.

Ancienneté des membres intégrés

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'ancienneté reconnue, pour deux membres intégrés la même journée, lorsque ceux-ci compétitionnent pour un emploi à l'extérieur de leur unité, est celle qu'ils ont accumulée à la Sûreté municipale et à la Sûreté du Québec, s'ils sont toujours à leur unité d'intégration.

Emplois d'enquêteurs aux Affaires internes

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'emploi d'enquêteur aux Affaires internes est désormais astérisé dans la politique de gestion Emploi et Placement 31. Il n'y a donc aucun temps de placement requis pour y accéder et le troisième bassin « les membres non préqualifiés en enquêtes » n'est plus considéré pour cet emploi.

Sergent adjoint administratif de relève à Drummondville

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a double encadrement à Drummondville depuis l'intégration. Il explique qu'il y a un sergent de relève sur la route et un sergent de relève dans le poste qui fait l'administration. La partie patronale a demandé d'officialiser l'emploi du sergent de relève à l'administration. Il a été convenu de nommer les sergents de relève à l'administration comme étant des sergents adjoints administratifs de relève. Les membres occupant présentement cette fonction seront nommés officiellement. Cet emploi sera ajouté dans le groupe 1E.

Coordonnateur en enquêtes du nationale

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction sur les nouvelles fonctions de coordonnateurs en enquêtes qui ont été créées dans différentes escouades au nationale et au régionale. Ces emplois seront ajoutés aux groupes 2B.

Temps de placement dans la même unité

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute qu'il a été précisé en sous-comité qu'il n'y a aucun temps de placement pour obtenir un emploi dans une même unité. La politique mentionnait qu'il n'y avait aucun temps de placement pour obtenir un emploi par affectation, mais nous avons convenu que cela s'appliquait également pour les emplois à doter en placement provinciale si le membre est dans cette unité.

Agent de relation communautaire MRC

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction de la création de l'emploi d'agent de relation communautaire dans certaines MRC. Il s'agit d'un sergent autre classe 1 et il sera inséré dans un nouveau groupe soit le groupe 1i. Les agents réguliers sur appel et à horaire variable seront considérés pour cet emploi.

Mise à jour de la politique de gestion Emp-Plac.-31

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique aux membres du Conseil de direction qu'une autre mise à jour de la politique de gestion Emploi et Placement 31 sera effectuée au cours des prochains mois. Il s'agira de la deuxième mise à jour mineure effectuée depuis l'entrée en vigueur de la mise à jour majeure du 15 janvier 2007. M. Boucher ajoute que nous ne voulons plus nous retrouver avec une politique désuète qui ne tient pas compte des modifications et des changements.

Guide d'interprétation/d'application de Emp-Plac.-31

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'APPQ et la partie patronale ont commencé à écrire le guide d'interprétation et d'application de la politique de gestion

Emp-Plac.-31. Lorsque les travaux seront assez avancés, nous nous réunirons pour créer un guide d'interprétation et d'application commun.

Ce guide servira autant les techniciennes du service de la Dotation policière, les RBA, les responsables d'unité, que les directeurs syndicaux et les délégués.

Formation sur l'application de Emp-Plac.-31

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a entrepris des pourparlers avec la partie patronale pour effectuer une tournée provinciale avec le chef de la Dotation, afin de former les responsables d'unité, les RBA, les techniciennes et techniciens en administration, les directeurs syndicaux et les délégués, afin de leur donner une formation conjointe sur l'application de la politique de gestion Emp-Plac.-31.

Demandes faites au Fonds de soutien

Référence : M. Dany Deblois, 8830

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique la demande de ce membre et mentionne aux membres du Conseil que le comité ad hoc recommande de refuser cette demande.

Il est proposé et adopté :

« d'entériner la décision du comité ad hoc de ne pas accorder notre soutien à ce membre via le Fonds de soutien de l'APPQ ».

Affaire Perreault

À huis clos, le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique l'entente intervenue dans ce dossier.

Dossier Richard Gagné

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil qu'un règlement est intervenu avec M. Richard Gagné et que l'APPQ récupère un montant de 5 000 \$ qui avait été avancé à M. Gagné par le Fonds de soutien. Ce dossier était relié à une poursuite contre le Journal de Montréal pour diffamation.

Négociations du contrat de travail

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fait un compte rendu sur l'écriture des textes du contrat de travail. Il mentionne aussi que les textes du Régime de retraite ont été adoptés par un décret le 27 février dernier.

M. Dagenais ajoute que, dès que les textes du contrat de travail seront terminés, nous commencerons les réunions du comité des Relations de travail.

Rapport du Vice-président aux finances

Acceptation du rapport des membres du comité des Finances

Il est proposé et adopté :

« l'adoption dudit rapport ».

Acceptation des chèques

Il est proposé et adopté :

« l'acceptation des chèques numéros 1175 à 1830 ».

Desserte policière

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, commente l'effet de l'entrevue et des communiqués de presse concernant la desserte policière pour les villes de moins de 100 000 habitants, entre autres nous faisons les pages 6 et 7 du Journal de Montréal.

États financiers – La Vigile

M. Jacques-Denis Simard vient présenter les états financiers de La Vigile.

Avis de motion pour amendements aux Statuts et Règlements de l'APPQ

Article 5.01

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique l'avis de motion à l'article 5.01 pour créer un autre district, donc l'ajout d'un 14^e directeur. Il mentionne que cet avis de motion sera présenté par M. Claude Blais.

M. Claude Blais commente cet avis de motion et explique que son district contient plus de membres depuis les intégrations, ce qui a augmenté ses responsabilités et que le district de MLLL a également beaucoup augmenté en nombre de membres avec l'intégration de Joliette le 31 mars 2008.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, ajoute que cela améliorera le service aux membres de ces deux districts.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute qu'il a présenté les scénarios proposés par M. Claude Blais en assemblée de l'Exécutif et que celui présenté aujourd'hui est celui qui a été retenu par ceux-ci et qu'ils ont décidé d'appuyer M. Blais dans sa démarche.

M. Rémy Bouchard demande également si la possibilité de remplacer les directeurs qui sont sur le comité permanent (CPC) a été évaluée lors des discussions en assemblée de l'Exécutif.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, lui répond que cela n'a pas été évalué, que la démarche ne touchait pas cet aspect et qu'il faudrait faire un comité sur ce sujet.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, ajoute que le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, a siégé au CPC comme directeur et qu'il cumulait les deux fonctions sans problème.

M. Serge Hatin ajoute qu'il n'est pas contre, mais qu'il aurait aimé, lors de Conseils de direction précédents, faire une évaluation plus complète de la structure syndicale de l'APPQ. Il ajoute qu'il ne se représentera pas lors de la prochaine élection générale, mais qu'il serait important pour les membres qui formeront le prochain Conseil de direction qu'ils se penchent sur cette question. Il termine en disant qu'il est pour l'avis de motion qui sera présenté par M. Blais.

Il est proposé et adopté :

« que les membres du Conseil de direction appuient M. Claude Blais dans sa démarche au Congrès annuel des délégués en ce qui a trait à l'avis de motion qu'il présentera en amendement de l'article 5.01 des Statuts et Règlements de l'APPQ ».

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, explique l'avis de motion à l'article 13.05 (assemblée de district) que les membres du comité d'Étude des Statuts et Règlements de l'APPQ présenteront au prochain Congrès annuel des

délégués. M. Boucher explique le processus de consultation effectué avec le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, auprès de 20 délégués, soit plus de 10 % des délégués de tous les districts.

Il est proposé et adopté :

« que les membres du Conseil de direction appuient les membres du comité d'Étude des Statuts et Règlements de l'APPQ dans leur démarche au Congrès annuel des délégués en ce qui a trait à l'avis de motion qu'ils présenteront en amendement de l'article 13.05 des Statuts et Règlements de l'APPQ ».

Horaire de 12 heures – Alma

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, remet aux membres du Conseil de direction un document expliquant l'horaire de 12 heures d'Alma ainsi que l'horaire multi et les explique.

Transport des détenus par avion

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, fait un compte rendu des travaux du comité et mentionne qu'il y a une entente temporaire pour que le transport se fasse avec deux membres minimum, et ce, en tout temps.

Le comité s'est réuni le 22 janvier 2008, mais il n'y a eu aucune ouverture de la part de la partie patronale.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que Mme Loraine Leblanc, inspectrice en SST, a rendu une décision à l'effet qu'un policier supplémentaire au nombre de détenus à transporter doit être assigné à bord de l'avion. La Sûreté du Québec conteste cette décision et le dossier sera donc entendu en CLP.

Back up – Filature

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que le dossier n'a pas fini d'être monté et il sera présenté au CPC lorsqu'il sera complet.

Une formation sera donnée pour les membres qui feront de la filature-maison.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, demande si cette formation est approuvée par la DDF.

M. Alphonse Simard répond que la formation sera donnée par des membres de la Filature, les mêmes qui donnent la formation aux membres de la Filature.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, veut s'assurer que l'imputabilité ne sera tout simplement pas transférée aux enquêteurs par une simple séance d'information.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, précise qu'il n'a pas encore reçu le plan de formation.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande si cela ne devrait pas être amené au comité de Formation et Perfectionnement. M. Daniel Rolland reviendra en assemblée de l'Exécutif lorsqu'il aura reçu le plan de formation.

SQ Joliette

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil que les membres de la SM ont fait la demande que les terminaux véhiculaires soient gardés dans les véhicules.

Une demande a été faite pour vérifier l'ergonomie des véhicules. Un véhicule est à être monté pour l'évaluation.

SST

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne aux membres du Conseil qu'il est à monter une formation en matière de prévention en SST avec M. Normand Lavoie.

Patrouille solo

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne qu'il tiendra une conférence téléphonique concernant l'implantation des instructions sur la patrouille solo.

Équipement

Bâton télescopique

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que le bâton télescopique a été choisi, soit le Mononlock de 21 pouces et qu'un premier achat de 400 bâtons a été fait. Il mentionne également aux membres du Conseil que la formation test a débuté et que la formation en masse devrait débuter en mai prochain. À cet effet, M. Rolland donne l'ordre de priorités des membres à former pour cette formation.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, ajoute que la partie patronale va peut-être demander à ce que les membres acceptent d'entrer en congé avec reprise du congé, sans temps supplémentaire. Les membres n'auront cependant pas l'obligation d'accepter.

Lampe style Scorpion

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que la lampe de style Scorpion sera mise à l'essai.

Pantalon cargo

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que le pantalon cargo n'est pas prêt, il est trop mince.

Casque de motoneige

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que les unités d'urgence ont eu un casque de motoneige à l'essai et on espère pouvoir annoncer la distribution à l'automne.

Étui à menottes

M. Alphé Simard demande ce qui est arrivé avec l'étui à menottes.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, lui répond que la nouvelle housse est prévue pour accueillir l'étui.

Membre blessé par son pad de métal

M. Yvon Simard amène le dossier d'un membre de son district qui a subi des coupures au visage par son pad de métal lors d'un accident.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond qu'il faut être prudent et le placer dans le porte-documents ou le placer dans un endroit sécuritaire. Il ajoute que plus on a d'équipement, plus il est difficile de trouver des endroits sécuritaire pour les placer.

Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ:

Internet sans fil APPQ

M. Sylvain Viel en fait la demande pour être plus efficace lorsque les directeurs sont appelés à travailler à l'APPQ.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne aux membres du Conseil qu'avec un «ruter», les cracks de l'informatique auraient de la facilité à s'introduire dans notre système.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne qu'il a toujours été déconseillé par notre fournisseur informatique d'installer un système sans fil à l'APPQ.

M. Chrystian Leclerc mentionne que l'APPQ pourrait faire l'installation sans fil seulement pour embarquer sur Internet sans entrer dans le fichier central de l'APPQ.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, fera des vérifications et on en discutera en assemblée de l'Exécutif.

Fonds humanitaire

M. Sylvain Viel mentionne qu'il y a un surplus de 37 000 \$ dans le Fonds.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, lui répond que ce montant dans ce compte n'est pas un surplus, mais seulement le solde.

M. Sylvain Viel demande si on ne pourrait pas augmenter la part pour les directeurs de 1 500 \$ à 2 000 \$.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne que les vice-présidents se sont imputés de 500 \$ chacun pour augmenter le Fonds des directeurs en 2005.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'on a l'intention de créer un poste de 14^e directeur et que cela prendra aussi 1 500 \$ pour celui-ci.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il y a des montants récurrents à chaque mois.

M. Sylvain Viel ajoute qu'il comprend les explications et qu'il n'a pas l'intention d'en faire une proposition.

THPPQ

M. Alphonse Simard mentionne qu'il trouve regrettable qu'il n'y ait pas de Conseil de direction en même temps que le THPPQ. Il demande si les directeurs pourraient être autorisés à y aller et s'il doit en faire une proposition.

Il est proposé et adopté :

« de libérer les deux directeurs de la région de Québec pour assister au THPPQ ».

M. Chrystian Leclerc mentionne que les membres de l'organisation du THPPQ aimeraient que les membres de l'Exécutif se déplacent pour y assister.

Tournoi de golf de la Filature

M. Alphonse Simard informe les membres du Conseil que ce tournoi aura lieu le jeudi 29 mai au Club de golf La Providence et fait l'invitation aux membres du Conseil.

Pour ce qui est du tournoi de golf des Enquêtes criminelles, il aura lieu le 5 juin au Club de golf de La Madeleine. Il invite les membres de l'Exécutif.

Café-rencontre pour les retraités au Quartier général de Montréal

M. Alphonse Simard sensibilise les membres de l'Exécutif à l'effet qu'il y a des officiers qui y vont, alors qu'il est rare que les vice-présidents le fassent. Il souligne également que les officiers reçoivent une montre.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, lui répond que ce n'est pas la Sûreté du Québec qui remet cette montre, mais le cercle des officiers et que la médaille est fournie par l'APPQ.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, ajoute que les officiers paient 20 \$ par semaine et que le montant pour la montre provient de cette contribution.

FQM cocktail;

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que, l'année dernière, nous avons défrayé les coûts du cocktail, soit 5 000 \$ et que la FQM nous offre de nouveau cette opportunité.

Il est proposé et adopté :

« que l'APPQ paie un montant de 5 000 \$ pour ce cocktail ».

Informatique APPQ;

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil qu'il présentera les options au Congrès et que les congressistes décideront.

Tournée sur le régime flexible 2008.

Il est proposé et adopté :

« de libérer les directeurs pour une tournée sur le régime flexible 2008, sous réserve d'une entente avec les Relations de travail. ».

Bilan des effectifs dans les districts

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, rappelle aux membres du Conseil qu'il avait envoyé des grilles à compléter par les directeurs sur les effectifs manquants dans les MRC et qu'il manque encore deux grilles qui n'ont pas encore été envoyées par les directeurs.

Ces grilles servent à faire des représentations auprès de la partie patronale sur le manque d'effectifs dans les unités et justifier les maladies.

Comité de Retraite

On mentionne que la première réunion aura lieu dans les deux premières semaines d'avril.

Formation des directeurs

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne qu'il pense prendre une journée, lors du Conseil de direction préparatoire au Congrès, pour donner une formation aux directeurs.

Véhicules banalisés

M. Rémy Bouchard apporte cet item et mentionne que la direction de la Sûreté du Québec ne permet plus aux enquêteurs de garder le véhicule banalisé pour se rendre à leur domicile, qu'ils doivent rapporter le véhicule à leur unité à la fin de leur quart de travail.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la directive est tout simplement appliquée et qu'il ne peut rien faire.

Classe 6 A

M. Claude Dallaire mentionne que les frais ont beaucoup augmentés. Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond que ce sera négocié en 2010. Par contre, M. Veilleux aurait eu une information qu'il faudra valider, à l'effet qu'il y aurait certains corps policiers municipaux, comme Montréal et Québec, qui n'utiliseraient pas la classe 6A, car ils considéreraient que la moto fait partie des véhicules d'urgence, donc celle-ci serait couverte par la classe 4A. À confirmer.

M. Pierre Lemay mentionne que les véhicules banalisés RCMP ne sont pas considérés comme des véhicules d'urgence.

Bulletin – Mémoire sur le projet de Loi 60

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'il verrait d'un bon œil que les directeurs s'assurent que les délégués ont pris connaissance du bulletin envoyé par le président, M. Jean-Guy Dagenais, et de les informer des raisons motivant l'intervention de l'APPQ.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv